



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

quartiers2030

DOSSIER DE PRESSE

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DES VILLES

OCTOBRE 2023



SOMMAIRE

Édito	5
01. Pour la transition écologique	11
02. Pour le plein emploi	17
03. Pour nos services publics	21
04. Pour une politique de la ville renouvelée	29



Élisabeth Borne
Première ministre

A l'occasion de ce comité interministériel à la ville, je fixe à mon Gouvernement un objectif simple : donner des réponses et des perspectives aux plus de 5 millions de Français qui vivent dans les quartiers populaires.

Ces quartiers, nous les appelons « quartiers prioritaires de la politique de la ville ». Ce nom a un sens. Dans ces quartiers, les défis s'additionnent. Ils méritent une attention prioritaire des politiques publiques de droit commun, et nous devons collectivement être à la hauteur.

La politique de la ville est née il y a plus de quarante ans, pour répondre à une crise économique sans précédent. Elle est née de la désindustrialisation, de la perte des emplois, et de la crise des ensembles urbains qui avaient été conçus pour accueillir ces habitants.

Or cette crise est en partie derrière nous. La France se réindustrialise et la cible atteignable du plein emploi offre de nouvelles opportunités aux habitants de ces quartiers. Elles nous obligent en retour à définir de nouvelles perspectives pour la politique de la ville, en passant d'une logique réparatrice à une politique de la ville émancipatrice. Son objectif est de s'assurer, avec l'ensemble des acteurs locaux, que ces nouvelles opportunités peuvent être saisies par les habitants des quartiers.

C'est le sens du plan « Quartiers 2030 », que le Président de la République a dévoilé cet été à Marseille et que ce Comité interministériel des villes décline et met en œuvre.

Traduire cette ambition en actes, c'est la mission de la secrétaire d'État à la Ville, Sabrina AGRESTI-ROUBACHE, et de l'ensemble des membres de

mon Gouvernement. Pour arrimer les quartiers à la promesse républicaine, les solutions passent avant tout par l'école et par l'emploi. Mais aucune ne suffit à elle seule ; la réponse ne peut être que globale. L'accès à l'emploi passe par une offre renforcée de transports, pour désenclaver les quartiers, par des modes d'accueil des enfants adaptés et par des logements abordables et décents.

Améliorer concrètement la vie des habitants des quartiers, c'est donc s'intéresser à toutes les politiques publiques, les mobiliser toutes ensemble pour construire un nouvel avenir.

Dans cette perspective, nous engageons des moyens importants pour la transition écologique des quartiers, notamment en prolongeant le programme « Quartiers résilients », doté de 250 millions d'euros, ou en mobilisant le Fonds vert prioritairement pour les QPV.

C'est également grâce aux efforts de tous les acteurs que nous créerons davantage d'emplois, que nous attirons des talents et développons des activités économiques dans les quartiers, avec un nouveau programme d'accompagnement à la création d'entreprise, « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » et des moyens décuplés pour l'insertion dans l'emploi.

Agir pour les quartiers, c'est aussi se battre pour un meilleur accès aux services publics, aux politiques publiques de droit commun, qui doivent s'appliquer avec encore plus d'intensité et d'efficacité dans les quartiers qu'ailleurs.

Par ces mesures, nous voulons tenir la promesse de l'égalité des chances, et créer les conditions d'un renouveau des quartiers en 2030.



Christophe Béchu

Ministre de la Transition écologique
et de la Cohésion des territoires

« La transition écologique est un facteur de cohésion pour les quartiers. Celle-ci doit être inclusive afin d'agir pour un meilleur logement des habitants, pour des services publics de qualité dans les quartiers, pour des mobilités du quotidien plus simples et plus propres. La transition écologique est un atout pour atteindre notre ambition avec ce Comité interministériel des villes. »



Sabrina Agresti-Roubache

Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Intérieur
et des Outre-mer, chargée de la Citoyenneté et de la Ville

« Dès ma nomination, j'ai tenu à me rendre aux côtés des élus, des habitants, des associations. J'ai écouté et dialogué pour faire « plus » dans vos quartiers : plus de vert pour la transition écologique, plus d'humain pour continuer à renforcer nos services publics, plus de lien pour l'engagement citoyen, plus d'opportunités pour le plein emploi. »

Les mesures phares

Pour la transition écologique

- Ajout de 24 nouveaux quartiers retenus dans le programme « quartiers résilients » d'accompagnement à la transition écologique des quartiers.
- Doublement de la part du fonds vert investie dans les quartiers, avec un objectif de 15 %.
- Réalisation d'un grand plan de réhabilitation des copropriétés dégradées avec un projet de loi dédié pour intervenir plus tôt.

Pour le plein emploi

- Déploiement du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté avec Bpifrance et la Banque des territoires, doté de 456 millions d'euros sur quatre ans.
- Déploiement d'un fonds, en faveur des associations, pour remobiliser des publics les plus éloignés de l'emploi (300 millions d'euros sur trois ans dont la moitié bénéficiera aux habitants des quartiers).
- Déploiement dès 2024 d'une politique de testing pour lutter contre les pratiques discriminatoires dans l'accès aux stages, à l'embauche, au logement ou aux prêts bancaires, sous l'égide de la DILCRAH, avec une méthode robuste et partagée pour décupler les testings et viser à terme 500 entreprises par an.

Pour nos services publics

- Ouverture 8h-18h des collèges dès la rentrée 2024 et généralisation progressive des cités éducatives.
- Ouverture des écoles dans la dernière quinzaine d'août dans les quartiers.
- Extension des horaires des bibliothèques dans 500 quartiers.
- Déploiement de 1000 éducateurs socio-sportifs.
- Déploiement des premières forces d'action républicaine (FAR).

Pour une politique de la ville renouvelée

- Élaboration de nouveaux contrats de ville 2024-2030, sur une géographie prioritaire actualisée.
- Limitation de concentration de pauvreté dans les quartiers à travers les attributions de logements.

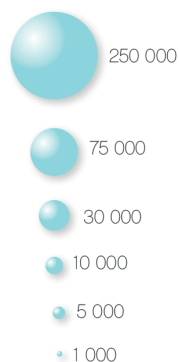


Les quartiers prioritaires en France

GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les communes concernées par un ou plusieurs quartiers de la géographie prioritaire

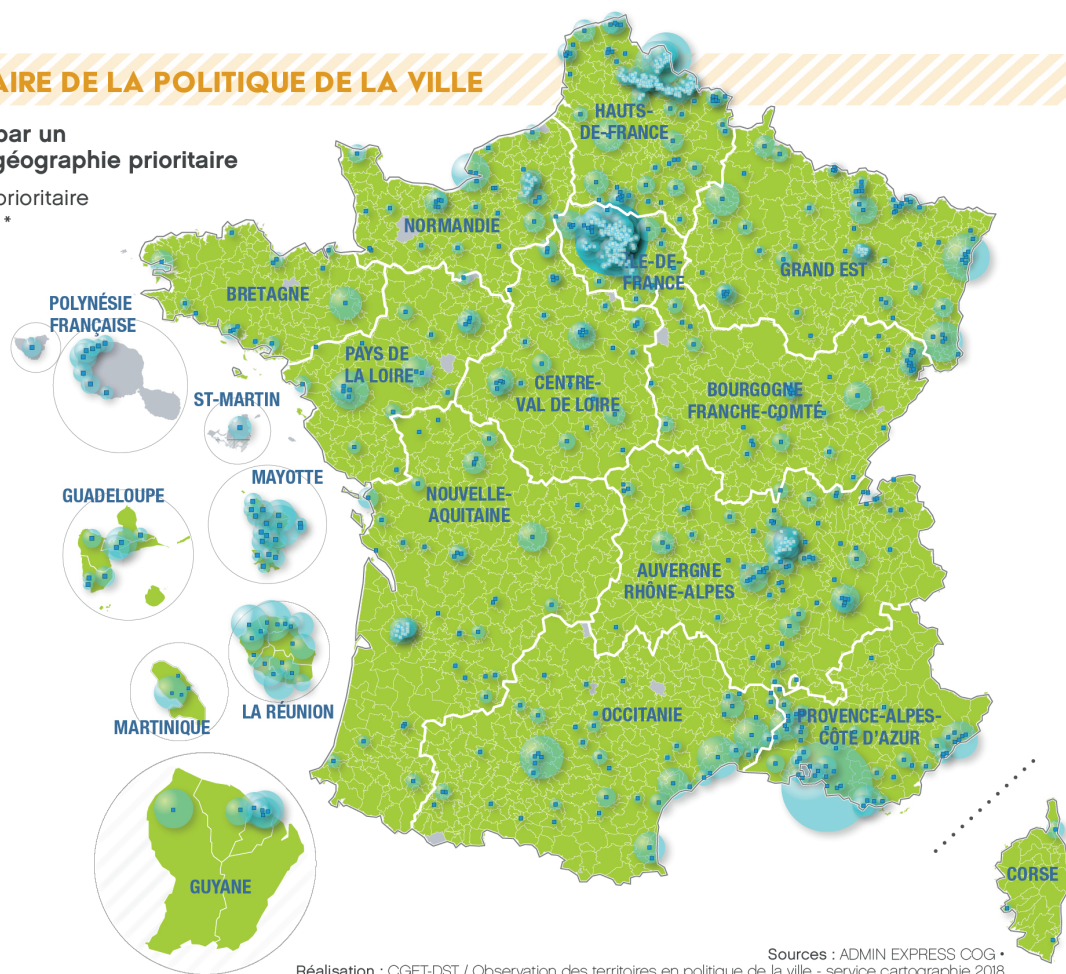
Nombre d'habitants en quartier prioritaire de la politique de la ville en 2011* par commune



■ Commune ayant un ou plusieurs quartiers de la géographie prioritaire

■ EPCI au 1^{er} janvier 2016

* pour les territoires ultramarins, les données de populations datent de 2011 ou 2012



Sources : ADMIN EXPRESS COG • Réalisation : CGET-DST / Observation des territoires en politique de la ville - service cartographie 2018

2017-2022, un quinquennat d'action

15 / 11 / 2017

Discours du Président de la République à Tourcoing, présentation des ambitions du premier quinquennat en matière de politique de la ville

22 / 05 / 2018

Dédoublage des classes de CP/CE1 en éducation prioritaire, mise en place des cités éducatives et le soutien au secteur associatif

16 / 06 / 2018

Signature du Pacte de Dijon qui initie une nouvelle politique de cohésion urbaine et sociale

18 / 07 / 2018

Conseil des ministres pour décliner de manière opérationnelle la mobilisation nationale pour les quartiers

09 / 06 / 2020

Lancement du plan « Quartiers d'été 2020/ colos apprenantes » avec des activités tout l'été pour les jeunes des quartiers populaires afin de réparer les liens sociaux et le retard scolaire accumulé avec la crise sanitaire

02 / 10 / 2020

Discours du Président de la République aux Mureaux sur les enjeux de sécurité, de séparatisme et de laïcité en lien avec la politique de la ville

29 / 01 / 2021

Comité interministériel des villes à Grigny où est décidé dans le cadre du plan de relance un engagement de plus d'un milliard d'euros pour relancer l'économie post Covid dans les quartiers populaires et 2 milliards € pour la rénovation urbaine

02 / 11 / 2021

Lancement par le Président de la République, au Pharo, du plan Marseille en Grand faisant de Marseille un territoire pilote pour la politique de la ville

17 / 11 / 2021

Installation de la commission nationale chargée de la réflexion sur les prochains contrats de ville

29 / 01 / 2022

Comité interministériel des villes à Grenoble et Échirolles

06 / 03 / 2023

Lancement de la commission « participation citoyenne des quartiers » présidée par Mohamed Mechmache et du travail de refonte des contrats de ville

27 / 04 / 2023

Lancement de Quartiers Résilients pour déployer une ambition environnementale forte dans tous les quartiers ANRU

26/06/2023

Lancement à Marseille de Quartiers 2030 par le Président de la République

27 / 10 / 2023

Comité interministériel des villes à Chanteloup-les-Vignes



01.

**POUR LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**



Alors que les habitants des quartiers ont une empreinte carbone plus faible que la moyenne nationale, ils subissent des vulnérabilités environnementales accrues : pollutions atmosphériques et sonores, effets d'îlots de chaleur urbain, mauvaises performances énergétiques du parc de logements. Dans le cadre de la planification écologique, il est donc indispensable d'avoir une action spécifique pour la transition écologique dans les quartiers populaires.

6 ans d'action

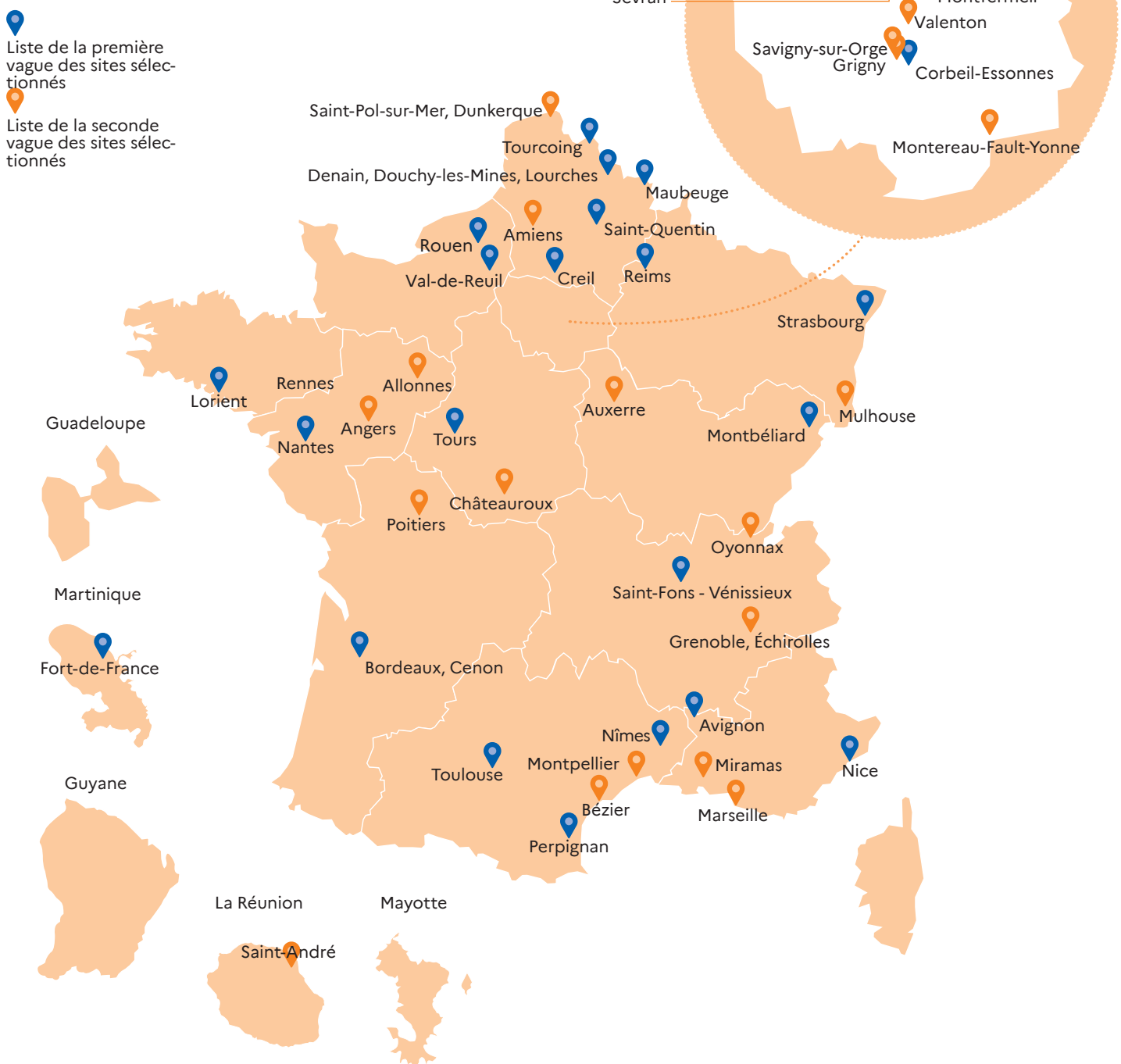
- **Renforcement significatif du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).** Son financement a été augmenté, passant de 5 à 10 milliards d'euros, avec un apport supplémentaire de 2 milliards d'euros et son exécution a été accélérée.
- **Intervention de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH)** sur 15 553 logements situés en QPV, dans le cadre du plan Initiative copropriétés pour la lutte contre les copropriétés dégradées.
- **Renforcement de la lutte contre les marchands de sommeil** en associant étroitement le ministère public à l'action des plans départementaux de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI) et en consacrant des moyens supplémentaires : 14 millions d'euros pour intervenir plus massivement dans six territoires : Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Nord, Essonne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.
- **Déploiement du dispositif Quartiers résilients** dans les 25 premiers quartiers bénéficiaires, afin de les accompagner de manière renforcée traiter les îlots de chaleur urbaine, gérer le cycle de l'eau, améliorer la performance énergétique des logements, réduire la dépendance aux énergies fossiles des immeubles de logement social, et encourager l'économie circulaire.

Nos mesures 2023

DES QUARTIERS PLUS VERTS

- Doublement de la part du fonds vert investie dans les quartiers, avec un objectif de 15 %.
- Ajout de 24 nouveaux quartiers dans le programme « Quartiers résilients » d'accompagnement à la transition écologique des quartiers.
- Lancement d'un concours d'architectes « Quartiers de demain » avec 10 quartiers volontaires pour innover des solutions architecturales, urbaines et paysagères, et de nouveaux modes de faire, pour la renaturation des quartiers.
- Création d'espaces nature accessibles à tous et multiplication des « aides éducatives » dans les quartiers prioritaires.

Le dispositif Quartiers résilients et les nouveaux quartiers sélectionnés



FOCUS

Le dispositif Quartiers résilients et les nouveaux quartiers sélectionnés

L'initiative Quartiers résilients a été conçue pour garantir que les 12 milliards d'euros du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) contribuent à accroître la résilience des quartiers. Un soutien est apporté à 49 quartiers spécifiques dans cette démarche.

Ces quartiers présentent des vulnérabilités territoriales significatives en ce qui concerne les défis liés au climat et à l'énergie. Ils bénéficieront donc de missions d'assistance au niveau local et pourront également recevoir un financement complémentaire pour leurs d'investissements, provenant de l'ANRU (100 millions d'euros), de la Caisse des Dépôts (10 millions d'euros), de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) (50 millions d'euros par an) ou le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI).

Cet accompagnement renforcera la résilience des quartiers en cours de rénovation urbaine en travaillant sur des aspects tels que la réduction des îlots de chaleur urbain, la gestion de la ressource en eau, la réduction de la dépendance aux énergies fossiles dans les logements sociaux, ainsi que la promotion de l'économie circulaire.

RÉNOVATION URBAINE

- Inscription de la rénovation urbaine dans la durée par une mission visant à diagnostiquer les besoins et définir les nouvelles modalités d'action.
- Accélération de la rénovation des équipements dans les quartiers, en particulier :
 - > Les écoles, avec une cible de 150 millions d'euros du fonds vert engagé sur la rénovation des écoles des quartiers.
 - > Les centres commerciaux, avec la relance d'un programme de rénovation des centres commerciaux par l'ANCT.
- Réalisation d'un grand plan de réhabilitation des copropriétés dégradées avec un projet de loi dédié pour intervenir plus tôt.

MOBILITÉS DOUCES ET DURABLES

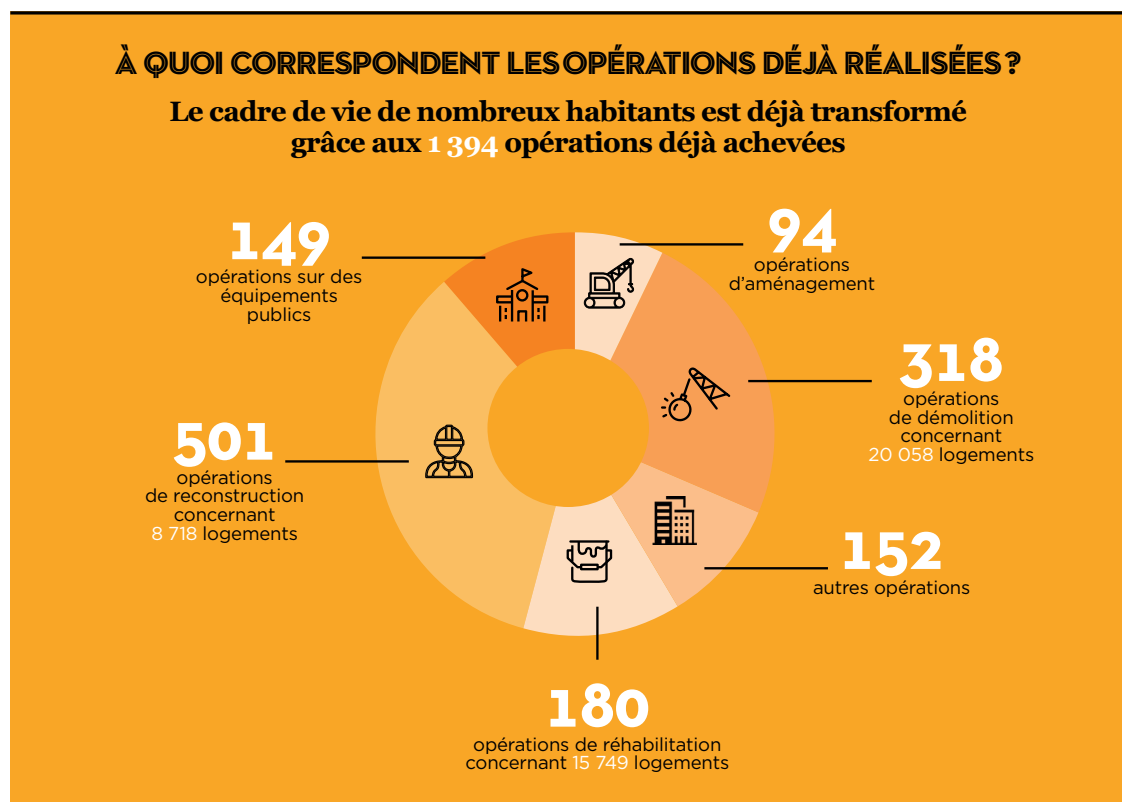
- Favorisation de la pratique du vélo dans les quartiers :
 - > Priorisation de la desserte des QPV dans les appels à projet du fonds Mobilités actives.
 - > Amplification du dispositif « Savoir Rouler à Vélo ».
- Amélioration de la desserte des QPV dans le cadre du projet des futurs Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) et prioriser des QPV dans le soutien aux projets de transports collectifs en site propre.
- Expérimentation du recours automatique à la tarification sociale-solidaire en matière de transports en commun.

Plus de transports collectifs en site propre

L'appel à projets TCSP et Pôles d'échanges multimodaux (PEM) (2021-2025) a prévu un bonus financier « Quartier politique de la ville » pour les projets de TCSP (Transport collectif en site propre desservant des QPV. Ainsi 61 projets avec un bonus) sur 98 lauréats de l'AAP (appels à projets) TCSP vont améliorer la desserte de ces quartiers. Ces bonus représentent de l'ordre de 75 millions d'euros de subventions parmi l'enveloppe globale de 900 millions d'euros. Ils concernent par exemple des projets de tramways à Brest, Lyon, Strasbourg ou Tours. Le principe de bonification pourra être reconduit dans les AAP futurs.

FOCUS

L'action de l'Agence nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)



Source : ANRU « Où en sont les chantiers dans les quartiers en renouvellement urbain en octobre 2023 »

02.

POUR LE PLEIN EMPLOI



Dans le cadre de notre objectif de plein emploi, nous voulons offrir plus d'opportunités aux habitants des quartiers, en renforçant nos actions en faveur d'une sécurisation accrue des parcours d'insertion professionnelle et de formation, en tirant le meilleur parti de la réforme France Travail et en encourageant au maximum les initiatives entrepreneuriales. La mobilisation des entreprises est indispensable à cette fin, tout comme la lutte contre les discriminations sur laquelle le Gouvernement porte des objectifs ambitieux de testing.

6 ans d'action

- Mise en place du programme « Entrepreneuriat pour Tous » par la BPI. Depuis son lancement, ce programme a sensibilisé plus de 50 000 personnes, contribué à la création de plus de 13 500 entreprises, accélérée plus de 2 500 projets et mobilisé plus de 1 000 partenaires locaux, étendant sa couverture à plus de 840 quartiers, soit 30% de plus qu'en 2019.
- Déploiement d'initiatives ciblées telles que les appels à projets « Repérer les Invisibles » dans les QPV et ZRR ainsi que les Pactes Régionaux d'Investissement dans les Compétences qui ont permis d'atteindre un taux de 16,9 % de demandeurs d'emploi en formation provenant des QPV en 2020, dépassant ainsi la proportion nationale de 13 %.
- Mise en place de classes Prépa Talents, dont 19 % des élèves proviennent des QPV et 12 % des ZRR. En 2022, 100 de ces classes ont été ouvertes en France métropolitaine et en outre-mer.
- Création d'un « label diversité », qui a contribué à sensibiliser les agents publics et les responsables en matière de recrutement et de gestion des effectifs.
- Déploiement des emplois francs, qui a permis d'accompagner 100 000 personnes issues des QPV.

Nos mesures 2023

ENTREPRENEURIAT ET TRAVAIL INDÉPENDANT

- Pérennisation du Programme d'inclusion par le travail indépendant (100 millions d'euros en quatre ans).
- Déploiement du programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté avec Bpifrance et la Banque des territoires, doté de 456 millions d'euros sur quatre ans pour :
 - > Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers.
 - > Accompagner et financer leurs projets (forfait accompagnement renforcé dans les réseaux, prêts d'honneur, fonds de fonds, bourse French Tech).
 - > Déployer une offre d'accompagnement d'excellence pour les entrepreneurs à potentiel.
- Mobilisation du réseau des France Services dans les QPV comme guichet d'accompagnement à la création d'entreprises (expérimentation sur une vingtaine de France Services).
- Mobilisation de la *Team France Export* (TFE) afin d'accompagner les jeunes et les entreprises des quartiers dans leurs projets à l'international.
- Mise en place d'une nouvelle gouvernance de l'entrepreneuriat dans les quartiers avec la création d'un collectif des Entrepreneurs Quartiers 2030 et des comités locaux dans les territoires volontaires.

INSERTION DANS L'EMPLOI

- Déploiement de financements en faveur des associations, porteuses de solutions innovantes pour remobiliser des publics les plus éloignés de l'emploi (culture, sport...).
- > à hauteur de 300 millions d'euros sur trois ans et avec la cible que la moitié bénéficie aux habitants des quartiers.
- > en prévoyant dans la loi ce nouveau type d'intervention.
- Mise en place de 300 pactes plein emploi, en relais des cités de l'emploi et en cohérence avec la réforme France Travail.

FORMATION PROFESSIONNELLE

- Expérimentation d'une option « entreprenariat » dans certains lycées professionnels.
- Développement de l'accès à l'apprentissage dans les QPV avec un objectif de 80 000 jeunes apprentis issus des QPV par an d'ici 2027 et 8 000 jeunes issus des QPV ayant bénéficié d'une Prépa-apprentissage jusqu'à 2027.
- Ouverture, sur les trois prochaines années, de 4 nouveaux centres EPIDE dans les quartiers et mise en place d'un plan d'actions ciblé pour accueillir 5 000 nouveaux jeunes issus de QPV.
- Formation de plus de jeunes issus des QPV dans les écoles de production, et développement de nouvelles écoles de production dans les QPV ou à proximité, pour amplifier les synergies entre les formations industrielles et le développement économique de ces quartiers.

- Ouverture de Classes Prépas Talents en QPV (première Classe Prépa dans les Quartiers Nord à Marseille à compter de la rentrée 2024).
- Développement du mentorat dans la fonction publique.

MOBILISATION DES ENTREPRISES

- Augmentation à 5 000 du nombre d'entreprises partenaires de la démarche « Les entreprises s'engagent pour les quartiers », soit 2000 entreprises supplémentaires.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- Déploiement dès 2024 de testing pour lutter contre les pratiques discriminatoires dans l'accès aux stages, à l'embauche, au logement ou aux prêts bancaires, sous l'égide de la DILCRAH, avec une méthode robuste et partagée pour viser à terme 500 entreprises par an.
- Mise en place d'un baromètre des discriminations dans les territoires en mesurant régulièrement les discriminations dans l'accès à certains métiers, biens ou services.

03.

**POUR
NOS SERVICES
PUBLICS**



L'égalité des chances fait partie des promesses que nous portons depuis 2017. Naître, grandir et vivre dans un quartier ne doit pas limiter le champ des possibles ni les opportunités de ses habitants. Cela implique de lutter contre les obstacles auxquels ils peuvent être confrontés, à chaque âge de la vie, et de favoriser l'épanouissement de chacun dans le quartier, par le développement de nouveaux lieux et services.

Accueil du jeune enfant

Les quartiers de la politique de la ville se caractérisent par une population beaucoup plus jeune que la moyenne nationale. Elle implique une offre de garde d'enfants à la hauteur de ces enjeux, dans le cadre du service public de la petite enfance, et un accompagnement à la parentalité renforcé.

6 ans d'action

- Amélioration de l'accueil du jeune enfant dans les QPV a été grâce au Plan Rebond et à la mise en œuvre du « bonus territoire » : augmentation du taux de places en crèche financées dans les QPV, passant de 16 % en 2019 à 19 % en 2021, soit un total de 1 928 places supplémentaires.
- Renforcement de plus de 2 900 Espaces d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), disposant au total de 84 212 places destinées à des enfants en situation précaire, par l'octroi d'un « bonus mixité ».

Nos mesures 2023

- Renforcer les dispositifs de soutien aux places nouvelles, comme à celles déjà existantes, dans les territoires sous-dotés qui s'engageront à développer leur offre d'accueil.
- Réduire les disparités de tarification en accueils de loisir pour renforcer l'accès de toutes les familles notamment les plus modestes. Sera ainsi expérimentée sur les territoires volontaires, la mise en place d'une tarification en fonction des

ressources des familles, en contrepartie d'aide financière assurant l'équilibre des comptes du gestionnaire.

- Pérenniser la distribution du kit des 1 000 premiers jours dans l'ensemble des QPV.

Réussite éducative

Mère des batailles contre l'assignation à résidence et pour l'égalité des chances, l'éducation fait l'objet d'un investissement très spécifique dans les quartiers, notamment dans le cadre de la géographie prioritaire (REP et REP+).

6 ans d'action

- **Dédoublage des classes de CP, de CE1 et de grande section de maternelle** dans les réseaux d'éducation REP et REP+, qui bénéficient à près de 350 000 élèves.
- Expérimentation de **208 Cités éducatives**, qui s'appuient sur l'alliance des acteurs locaux. Elles couvrent 385 QPV (25% des QPV) et l'ensemble des QRR et concernent 2,6 millions d'habitants.
- Création d'une **plateforme nationale monstage-detrousieme.fr** permettant de faciliter la recherche et l'accès à des stages de 3^e de qualité.
- Mise en place d'une stratégie ambitieuse en 2020 pendant l'été par l'introduction de l'opération Quartiers d'été (bénéficie à plus d'un million de jeunes et leurs familles et mobilise 3 000 associations), de l'initiative Vacances apprenantes (profite à plus de 80 000 jeunes vivant dans des quartiers en difficulté chaque année) et du dispositif Eté culturel (soutien de 800 projets au bénéfice de 300 000 jeunes et leurs familles habitants en QPV).

Nos mesures 2023

- Assurer la convergence progressive du zonage des QPV et de celui de l'éducation prioritaire en assurant dès 2024 un traitement spécifique pour l'ensemble des écoles orphelines.
- Généraliser les cités éducatives dans les QPV d'ici la fin du quinquennat.
- Assurer l'ouverture des collèges de 8h à 18h en REP et REP+ dès 2024.
- Favoriser l'accès aux internats d'excellence pour les élèves boursiers des QPV en leur assurant « zéro reste à charge ».
- Renforcer la mixité sociale et scolaire en améliorant l'attractivité des établissements par l'offre d'options (sections internationales, langues anciennes, classes horaires aménagées) et par l'adaptation de la sectorisation (dérogations élèves boursiers, sectorisation multi-collèges, régulation de l'affectation).
- Enrichir et faciliter l'accès aux offres d'accueil des élèves du premier degré pendant les congés scolaires, avec la systématisation de l'ouverture des écoles lors de la dernière quinzaine d'août dans les réseaux d'éducation prioritaire.
- Achever le dédoublement des classes de grande section dans les REP et REP+ renforcer l'accueil des enfants à partir de 2 ans dans les QPV et renforcer les apprentissages dès les premières années de maternelle, notamment en moyenne section.
- Renforcer l'accueil des enfants à partir de 2 ans dans les QPV.
- Implanter des campus connectés au sein des QPV pour offrir aux étudiants éloignés des établissements d'enseignement supérieur la possibilité de suivre des cours à distance.
- Augmenter le nombre de colocations solidaires étudiantes dans les QPV.

Santé et accès aux soins

6 ans d'action

- **Doublément du nombre de maisons de santé :** 400 structures pluriprofessionnelles situées dans ou à proximité d'un QPV - 265 maisons de santé pluriprofessionnelles sont situées en QPV (contre 104 en juin 2017) et 205 centres de santé (contre 144 en juin 2017).
- Labellisation de **26 centres et maisons de santé participatifs** situés dans ou à proximité d'un QPV en 2022.

Nos mesures 2023

- Renforcer l'accès aux soins de 300 000 personnes par des centres de santé regroupant des professionnels de santé, proposent de l'accompagnement psycho-social et mobilisent des acteurs de « l'aller-vers » les plus éloignés du système de soin (objectif 60 à horizon 2027, tandis que 26 sont déjà en activité).
- Déployer de la 4^e année de professionnalisation en médecine générale dans les territoires moins bien dotés en médecins, qui permettra d'accroître le nombre de stages ambulatoires dans les QPV.
- Encourager l'engagement de l'hôpital public dans les quartiers, notamment par le portage de centres de santé et la mobilisation de médecins traitants hospitaliers.
- Améliorer l'accès à une alimentation de qualité dans les QPV grâce au programme « mieux manger pour tous ».
- Renforcer la médiation et la politique de prévention.
- Renforcer la prévention à l'école par la mobilisation des acteurs locaux de la santé non-scolaires.

Culture

6 ans d'action

En matière d'accès à la culture :

- 84% des QPV ont noué, a minima, un partenariat avec des institutions culturelles
- Plus de 144 des 329 Micro-Folies co-portées par le Ministère de la Culture se situent en QPV.

Nos mesures 2023

- Étendre les horaires d'ouverture des bibliothèques dans les quartiers par un abondement exceptionnel de la dotation globale de décentralisation pour 500 collectivités et neuf heures d'ouverture supplémentaire par semaine en moyenne.
- Développer de nouveaux partenariats entre les établissements culturels et les collectivités ou structures œuvrant en QPV, en particulier pour développer les colonies artistiques qui permettent aux adolescents d'exprimer leur créativité, tant l'été que pendant les vacances scolaires en cours d'année.
- Encourager l'utilisation du pass Culture par les jeunes bénéficiaires en QPV.
- Multiplier les Micro-Folies et adapter leur offre et leur médiation à la singularité des territoires.
- Conforter l'action des Ateliers Médicis de Clichy Montfermeil, qui portent deux programmes d'envergure nationale de résidences d'artistes.

Sport

6 ans d'action

Pour renforcer les pratiques sportives dans les quartiers :

- Financement de 41 projets nouveaux d'équipements sportifs structurants (4 M€), de 168 projets nouveaux (25 M€) et 51 projets de rénovation d'équipements sportifs (20 M€) dans les QPV en 2021.
- Accompagnement des jeunes éloignés de l'emploi : depuis 2017, plus de 13 000 jeunes sont entrés dans le dispositif SESAME (dont 6 500 en 2021 et 2022 soit 43 % de l'ensemble des bénéficiaires depuis 2015 grâce au Plan de relance), dont 27 % résident en QPV.
- Opportunité des Jeux Olympiques et Paralympiques et leurs chantiers, pour l'emploi des habitants de QPV : en mars 2023 : 17 % des bénéficiaires d'heures d'insertion résident en QPV.

Nos mesures 2023

- Labélisation et déploiement de **10 000 clubs sportifs engagés** d'ici la fin 2024
- Financement de 1 000 clubs sportifs engagés pour qu'ils recrutent et forment **1 000 éducateurs socio-sportifs**, avec une aide à hauteur de 20 000 euros par club et par an, sur une durée de trois ans.
- Mise en place d'une « **Alliance pour l'inclusion par le sport** », fédérant des acteurs de la société civile, autour de l'État, au sein d'une structure de co-pilotage de la politique publique de l'inclusion par le sport. Elle aura pour missions de définir les bons modes de financement, faciliter les coopérations à structurer, contribuer à la labélisation des clubs engagés et évaluer les actions menées.
- Mise en place du **Plan 5 000 terrains de sport « Génération 2024 »** visant à engager la construction ou la rénovation de 5 000 terrains de sport d'ici 2026 dans ou à proximité des établissements scolaires, dont un tiers des projets seront situés dans les quartiers, soit 100 millions d'euros sur trois ans.

FOCUS

Jeux Olympiques et Paralympiques et quartiers

Lors de du Comité Interministériel des Jeux Olympiques et Paralympiques (CI-JOP) tenu le 20 octobre 2023, la Première ministre a validé, dans le cadre d'un Été olympique et paralympique, l'ensemble des dispositifs d'animation existants pendant les vacances scolaires portés notamment par les ministères de la Ville (Quartiers d'été), de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse (Vacances Apprenantes), de la Culture (Été culturel) et du Sport et des Jeux Olympiques et Paralympiques (clubs ouverts et crédits d'animation territoriale Jeux Olympiques et Paralympiques).

Le contenu de ces programmes sera revu afin d'y intégrer davantage de sports et l'apprentissage des valeurs de l'olympisme et du paralympisme, et ce alors que l'activité physique et sportive a été décrétée Grande cause nationale 2024 par le Président de la République.

L'objectif sera ainsi de faire vivre les Jeux et de valoriser leur héritage notamment sportif auprès d'un maximum de Français, notamment en QPV.

Dans cet objectif, le Secrétariat d'État chargé de la citoyenneté et de la ville agira pour les habitants des quartiers populaires au travers :

- Du dispositif « Quartiers d'été » qui vise à soutenir des initiatives locales pour proposer durant les mois de juillet et août une offre d'activités variées aux habitants des QPV.
- Du dispositif Explore l'Europe
- De 1000 billets à prix réduits (- 85%) pour les jeunes habitants des QPV.
- Des Contrats de ville pour l'année 2024.

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse agira au travers :

- De « Colos apprenantes » ciblant les jeunes résidant dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV), les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR), les familles ayant un quotient familial inférieur à 1500 €, ainsi que les enfants en situation de handicap et ceux relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). L'initiative vise à atteindre un taux de 50% de jeunes provenant des QPV.
- Du dispositif « École ouverte » qui permet le renforcement des apprentissages et l'accès à des activités variées (scolaires, culturelles, sportives...) pendant les vacances scolaires dans l'école ou l'établissement de scolarisation de l'élève ou bien dans un établissement proche.

Le ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques agira au travers :

- De la mobilisation du mouvement sportif *via* les projets sportifs fédéraux, afin que le plus grand nombre de clubs sportifs ouvrent exceptionnellement leurs portes à l'été 2024 et proposent des activités sportives.
- De l'organisation d'évènements mettant à l'honneur le sport et les Jeux, *via* les crédits dédiés à l'animation territoriale du MSJOP.

Le ministère de la Culture agira au travers :

- Du dispositif « Été culturel » qui propose une programmation d'ateliers de pratique artistique, concerts, représentations de spectacle vivant, colonies créatives, résidences d'artistes projets culture et sport... dont 40 % des projets sont en QPV.
- De sa participation au dispositif de l'« Olympiade culturelle » sur l'été 2024, qui soutient des projets culturels mêlant art et sport.

Sécurité et tranquillité publique

6 ans d'action

- Création de **62 quartiers de reconquête républicaine** (QRR) et de près de 1 300 postes de policiers.
- Mise en œuvre du **Plan de lutte contre la criminalité organisée** en 2018 - 14 préfets et 14 Procureurs de la République agissent de façon concentrée sur 16 quartiers ciblés, ainsi que du **Plan de lutte nationale contre le trafic de stupéfiants** lancé en 2019, et du **Plan de lutte contre les rixes** en 2021.
- Création de 228 postes de **délégué cohésion police population** (DCPP) dont 57 ont été déployés en QRR pour garantir la réalité de la police de sécurité du quotidien.
- Déploiement de huit nouveaux **Centres de loisirs jeunes (CLJ) de la police nationale** portant leur nombre à 32 sur tout le territoire. Ils accueillent des enfants et jeunes de 8 à 17 ans qui sont encadrés par des policiers, des réservistes civils de la police nationale et des adjoints de sécurité, parfois assistés par des jeunes en service civique.

Nos mesures 2023

- Déployer des forces d'action républicaines (FAR), force interministérielle capable de mobiliser des moyens nationaux, régionaux et départementaux pour renforcer l'action de l'État dans un territoire en crise. Elles interviendront dans l'urgence pour restaurer l'ordre public républicain dans le territoire en crise et dans le moyen terme par un travail d'apaisement (éducation, insertion, prévention, travail d'investigation en profondeur).

- Augmenter la présence policière sur la voie publique grâce à la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur et l'évolution des cycles de travail.
- Intensifier la lutte contre le trafic de stupéfiants, par une approche de terrain pour démanteler les points de deal et par l'action en profondeur des services d'investigation judiciaire et des parquets qui s'attaquent aux réseaux criminels.
- Renforcer l'action des forces de sécurité intérieure pour mieux protéger les femmes dans l'espace public (transports publics, centres-villes, établissements de nuit, etc.) et mieux orienter les patrouilles grâce, notamment, à l'application UMAX pour cibler les zones et les horaires à risque.
- Favoriser le rapprochement police-population avec la création de postes de délégué de la cohésion police/population (DCPP) dans les quartiers et en développant la réserve opérationnelle de la police nationale.

Proximité, lieux de vie et de services

6 ans d'action

S'agissant de l'accès aux services publics et aux équipements de proximité, au cœur de la cohésion sociale dans les quartiers, l'État a permis depuis 2017 :

- **450 France Services présents** en QPV couvrent 44 quartiers de reconquête républicaine et 180 quartiers d'intérêt national du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) et dépassent l'objectif initial de 400. On compte également 67 France Services itinérantes ou multisites dans les QPV.
- Mobilisation de **700 conseillers numériques** dans des structures d'emploi situées en QPV.

Nos mesures 2023

- Finaliser le déploiement des espaces France Services en particulier les France Services mobiles, tout en élargissant le bouquet de services, y compris à l'entrepreneuriat et en déployant la médiation.
- Achever la couverture des QPV en centres sociaux et espaces de vie sociale.
- Former 2 500 aidants numériques pour accompagner les habitants des quartiers aux usages du numérique.
- Poursuivre le fond de co-investissement de l'ANRU pour créer 40 centres de santé et 100 crèches dans les QPV.
- Renforcer la présence humaine dans les quartiers en simplifiant et en accompagnant la professionnalisation des adultes-relais.
- Renforcer la présence de gardiens dans les logements sociaux :

- > évaluer de la mise en œuvre du décret gardiens qui prévoit une obligation de 1 gardien pour 100 logements.
- > Renforcer de la présence de proximité aux personnels d'agence, au-delà de ce décret qui ne concerne pas que les gardiens.

Grand âge

Historiquement appréhendés au prisme de la jeunesse, les QPV sont eux aussi marqués par le vieillissement de leur population. Les personnes de plus de 60 ans y représentent 17% de la population et un tiers des titulaires de bail dans le parc social. Le Conseil national des villes évoque un « double stigmate » pour les personnes âgées des quartiers populaires : celui d'être âgé dans un environnement jeune et celui d'appartenir à des catégories sociales modestes et pauvres.

- > Expérimenter de nouvelles modalités d'accompagnement des personnes âgées dans 20 QPV à travers de nouvelles formes de partenariat entre des bailleurs et des associations, (actions de prévention de la perte d'autonomie, à la fois individuelles et collectives, en insistant sur le renforcement des solidarités).
- > Flécher des moyens du programme d'investissement dans les résidences autonomie pour rénover et moderniser plus particulièrement les résidences situées dans des QPV.

04.

**POUR
UNE POLITIQUE
DE LA VILLE
RENOUVELÉE**



Un des principaux enjeux de la politique de la ville est de parvenir à supprimer le phénomène de trappe à pauvreté qui caractérise encore trop souvent les quartiers. 94 % des ménages locataires dans le parc social en QPV ont des revenus inférieurs au plafond du prêt locatif à usage social et 72 % au plafond du prêt locatif aidé d'intégration. Cette réalité est, notamment, la conséquence d'attributions de logements sociaux à des ménages très précaires venant s'ajouter à une surreprésentation des places d'hébergement d'urgence sur un même territoire.

Plus de mixité sociale dans le logement

Nos mesures 2023

- Définir par décret des résidences à enjeu de mixité sociale, dans lesquelles l'intercommunalité aura la possibilité de limiter la part de logements attribués à des publics identifiés comme fragiles.
- Définir par circulaire des mesures fortes pour :
 - > Déployer dans les QPV entre le maire, les bailleurs et les réservataires des dispositifs spécifiques de recherche de candidats locataires visant à favoriser la mixité sociale (location choisie, annonces sur des sites de locations immobilières privées...).
 - > Renforcer le rôle du maire dans les attributions dans les QPV tout en accompagnant davantage les habitants à la mobilité résidentielle.
 - > Amplifier l'effort d'accueil des plus fragiles en dehors des QPV, notamment en incitant les bailleurs à modifier la structure de leurs loyers et en contrôlant mieux le respect de leurs obligations légales.
- > Demander aux préfets de ne plus attribuer de logements aux ménages DALO les plus en difficulté dans les QPV et ne plus y créer de places d'hébergement.
- > Adapter l'offre de logements sociaux en QPV à la diversité de la demande en encourageant plus fortement la diversification des typologies de logements et des modalités de gestion des logements neufs ou rénovés dans les QPV.
- > Poursuivre l'effort de diversification de l'offre dans les QPV par l'introduction de programmes aux statuts diversifiés et par une attention portée à la rénovation du parc privé existant afin qu'il joue pleinement son rôle dans le parcours résidentiel des ménages.

De nouveaux outils pour la politique de la ville

La réussite d'une politique de la ville adaptée aux réalités locales repose sur la participation active des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Leurs contributions sont cruciales pour déployer des projets adaptés aux réalités de ces territoires, intégrés, évalués, déclinés dans les nouveaux contrats de ville Engagements Quartiers 2030. Parallèlement, un effort de simplification des dispositifs est enclenché, avec pour objectif de réduire les procédures administratives inutiles. L'intégration des quartiers dans les politiques de droit commun demeure également une priorité, garantissant l'égalité d'accès aux droits et services pour tous. Un suivi rigoureux est nécessaire pour assurer son succès. Enfin, mobiliser l'investissement privé dans ces quartiers est un axe essentiel pour leur revitalisation économique et la création d'opportunités d'emploi.

6 ans d'action

Depuis 2017, en matière de soutien à la vie associative, les actions menées ont permis :

- **Augmentation des montants alloués aux acteurs locaux de la politique de la ville** qui a permis de financer 37 305 actions menées par 12 745 personnes ou groupes porteurs de projets, incluant des associations, des collectivités locales, des organismes publics
- **Soutien d'associations de grande envergure au niveau national** grâce à l'appel à manifestation d'intérêt TremplinAsso lancé en février 2019 qui a bénéficié à près de 44 associations.

Entre 2017 et 2023, les crédits du Programme 147 Politique de la ville n'ont cessé d'être renforcés :

- Entre 2017 et 2023, les crédits du Programme 147 Politique de la ville n'ont cessé d'être renforcés : de 385 millions d'euros en 2017, les montants sont passés à 597 millions d'euros en 2023 puis 636 millions en 2024..

Nos mesures 2023

– Simplifier la gouvernance

- > Actualiser la géographie prioritaire en impliquant les élus locaux dans la délimitation des nouveaux quartiers prioritaires, en lien avec les évolutions de l'éducation prioritaire, et donner la capacité d'intervenir pour prévenir le décrochage de territoires urbains fragiles.
- > Conduire une réforme de la géographie prioritaire ultra-marine en 2024.
- > Renforcer la présence humaine dans les quartiers en simplifiant et en accompagnant la professionnalisation des adultes-relais.
- > Généraliser les financements pluriannuels en visant une majorité de conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) afin de simplifier les financements publics.
- > Recourir davantage aux subventions de fonctionnement pour les petites associations.
- > Prolonger les conventions d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) jusqu'en 2030 pour donner de la visibilité aux bailleurs et permettre des actions pluriannuelles en matière d'amélioration du cadre de vie.
- > Engager les travaux permettant de redonner de la lisibilité et de l'attractivité aux dispositifs fiscaux favorisant l'activité économique dans les quartiers, en remplaçant à partir de 2025 le dispositif des zones franches urbaines (ZFU) par des incitations fiscales cohérentes avec la nouvelle géographie prioritaire.

- Favoriser la participation citoyenne
 - > Rendre les contrats de ville plus opérationnels et resserrés autour de projets co-construits avec les habitants, pouvant intégrer le cas échéant un volet citoyenneté, à l’issue d’une concertation citoyenne.
 - > Développer le fonds de participation des habitants (FPH), pour donner du pouvoir aux habitants prêts à porter des projets dans leurs quartiers.
- Mobiliser le droit commun
 - > Augmenter de 90 millions d’euros de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU) en 2024.
 - > Bâtir de nouvelles conventions interministérielles d’objectifs au niveau national, déclinées au niveau local, assorties d’objectifs chiffrés, évalués, suivis et communiqués annuellement.
- Évaluer et innover
 - > Faire de la data science un outil de connaissance territoriale et de territorialisation des politiques publiques au bénéfice des quartiers.
 - > Développer des fondations territoriales permettant de financer des projets communs entre public et privé.
- Soutenir l’investissement dans les contrats de ville
 - > Financer des projets d’investissements dans les QPV, avec plus de trois milliards d’euros de l’État et de la Banque des territoires.
 - > Financer des chefs de projets chargés de l’ingénierie des contrats de ville en matière d’investissement et de développement économique

